



Conflit avec une association

Par **Frank 77**, le **06/12/2020 à 08:26**

Bonjour,rrnrnJ'ai besoin d'aide. J'ai contacté la SPA de Vaux le Vicomte suite à un gros conflit. Elle est formelle, l'association est en défaut.rrnrnJe vous explique la situation telle qu'elle est vraiment. rnUn chat m'a été donné par un ami. J'ai deux autres chats dont un qui ne s'entendait pas avec lui. Alors, un jour, triste de voir ces deux mâles se souffler dessus, au mois de mars, ma compagne, connaissait une personne qui, suite à la perte du sien voulait l'adopter. Un beau matin, au bout d'une semaine, je sortais le chien de ma fille et le chat était sur mon parking. Je l'ai rentré à mon domicile et chose incroyable, finies les querelles entre les deux. Son comportement a complètement changé. J'ai décidé de le garder, il m'a apporté une affection particulière. Sauf que je ne suis pas riche et pas les moyens financiers pour le faire stériliser comme les autres. J'ai demandé à l'association Brigitte Bardot une aide mais en période de premier confinement, pas de réponse. J'attendais un peu pour le faire. Mardi, ce chat s'est sauvé ce n'est pas la première fois. Il est revenu mercredi matin alors qu'il mangeait, j'ai bien vu une blessure à son oeil gauche je me suis approché et d'un bond il s'est sauvé. J'ai attendu deux jours car il revient toujours, j'ai placé une annonce sur internet j'ai déposé des papiers dans les boîtes aux lettres des maisons où il allait régulièrement, depuis jeudi, je le cherche partout. J'ai cherché dans toutes les rues jusqu'à la gare. C'est ainsi que j'ai découvert cette casse auto bien cachée dans le bois. Pas de chat introuvable. Hier une personne me contacte me disant que mon chat était à l'association des chats libres de Veneux. J'ai contacté cette association au XXXXXXXXXX et je suis outré de ce qui m'a été dit. Du fait qu'il s'est échappé, qu'il est blessé, qu'il fut un temps je désirais le donner, et les mots qui sont absurdes, quand j'ai dit avoir deux autres chats que je connaissait une personne de cette association pour qui j'ai attrapé deux petits chats pour leur trouver un maître la réponse fut OUI JE LA CONNAIS, JUSTEMENT VOUS EN AVEZ DEJA DEUX ET LA FAMILLE D'ACCUEIL VEUT..... J'ai explosé de colère devant cette absurdité mais qui n'aurait pas explosé..... La SPA est formelle même si une personne a trouvé mon chat et l'a remis à cette association, celle ci doit me le restituer, elle est en infraction.rrnrnJe demande votre aide

rapidement car c'est mon chat, il ne manque de rien chez moi. On a pas le droit de voler de la sorte un animal pour des prétextes ridicules. Dans ce cas tous les chats et chiens qui se sauvent n'appartiennent plus au maître.... C'est absurde je veux récupérer mon chat. rnrnCar je suppose ce qui suit...,rnLa personne que j'ai fréquenté peu de temps fait partie de cette association, elle travaille dans une maison face à mon domicile. Ou bien c'est drôle de coïncidence, mais une plaisanterie de très mauvais goût si c'est le casrnrnCordialementrnrnxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **amajuris**, le **06/12/2020 à 09:00**

bonjour,rnrnje n'ai pas tout compris dans votre message, votre chat est actuellement dans un refuge et l'association refuse de vous le restituer.rnrnquelles preuves avez-vous, que c'est votre chat ?rnrnil me semble que tous les chats doivent être obligatoirement identifiés (puce ou tatouage) alors que le vôtre ne l'est pas.rnrnsalutations

Par **Tisuisse**, le **07/12/2020 à 07:24**

Bonjour,rnrnLes SPA recueillent les chats et chiens abandonnés ou perdus mais errant dans la nature or, vous n'ignorez pas que vous deviez faire tatouer ou pucer votre animal ET le faire stériliser, c'est obligatoire. Votre chat a donc été récupéré par quelqu'un et, ne connaissant pas son propriétaire, l'a amené à la SPA. Dans ce cas, la première chose que font les membres de ce refuge, c'est de contrôler si cet animal est tatoué ou pucé afin de retrouver son propriétaire dans les fichiers informatiques correspondants, votre chat n'était ni tatoué ni pucé (c'est une infraction), c'est donc un animal sans propriétaire, sans maître. La SPA a donc fait ce qu'elle devait faire et vous, vous n'avez aucun recours judiciaire contre elle.

Par **avocat-mûr**, le **07/12/2020 à 10:15**

Bonjour,rnrnil faut en effet faire pucer et/ou tatouer son animal. Et le fait qu'il n'ait pas été stérilisé ne joue pas en votre faveur. Bon courage à vous, peut-être que vous arriverez à le récupérer malgré tout ?